

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2022.00415
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/11/2022

Politique	Aménager une ville durable 001561	Dossier n°	CM-
Commission	Espaces publics (tranquillité, voirie, circulation, propreté) - Espaces verts - Événementiel		
Direction en charge	Police et Sécurité civile municipales		
Objet	Animaux dans la ville - Attribution de subventions à diverses associations - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **21/11/2022**

Mise en ligne le : 12/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Siham LABICH,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON,
M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Christiane JODAR,
M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY,
M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA,
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN,
M. Alain SCHNEIDER, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA,
Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU,
Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA,
Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE,
Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON,
M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI,
Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, M. Germain COLLOMBET, M.
Lionel JOUFFRE, M. Jean JAMET, M. Antoine POMEON

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR donne pouvoir
à Mme Catherine GROUSSON, Mme Laura CINIEMI donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI

Secrétaire de séance

Mme Véronique FALZONE

■ **Rappel et références**

Le bien être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences
légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des
villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et
respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichit le quotidien de

chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. A Saint-Étienne, donner de son temps, dans le cadre associatif, relève de la tradition et concourt à l'expression de l'identité stéphanoise faite de tolérance et d'ouverture sur le monde. La Ville de Saint-Étienne accorde plus de moyens et de visibilité aux bénévoles stéphanois.

La Ville de Saint-Étienne octroie une aide aux associations intervenant dans les domaines sociaux et éducatifs au titre de leur contribution à l'enrichissement de la vie collective, du fait de leur objet et des projets qu'elles développent et notamment en direction des actions relatives à la place des animaux dans la ville.

■ Motivation et opportunité

Pour l'année 2022, au vu des projets associatifs présentés par les structures stéphanoises concernées et de leur intérêt, il est proposé d'allouer à diverses associations la subvention mentionnée ci-dessous.

■ Contenu

Sont concernées les associations suivantes :

Animaux dans la Ville :

Nom des associations	Montant subvention versée en 2021	Montant subvention proposée en 2022
Société Protectrice des animaux – S.P.A.	3 000,00 €	3 400,00 €
La compagnie des chats	1 000,00 €	1 300,00 €
Amis Chats	1 000,00 €	1 300,00 €
Total :	5 000,00 €	6 000,00 €

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			6 000,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
Charge nette Ville	0,00 €		6 000,00 €	

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 6 000,00 €,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s))	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s))	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2022	65	65748
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

Vote des subventions attribuées à La compagnie des chats et Amis Chats :

52 voix pour, 5 abstention(s)

Ne prend pas part au vote : Mme Christel PFISTER, M. Michel NEBOUT

Vote de la subvention attribuée à la société Protectrice des animaux – S.P.A. :

54 voix pour, 5 abstention(s)

Pour Extrait

Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Véronique FALZONE